



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0819

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0819**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets-nature dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997 ainsi que de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 en date du 11 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a retenu, dans sa priorité 3 "faire de l'environnement un moteur du développement", la préservation de la biodiversité sur son territoire. Aussi est-il proposé au Conseil de soutenir les actions allant dans cette direction et portées par quatre associations.

Le centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora)

Le Cora, association départementale basée dans le 2° arrondissement de Lyon, met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

Le Cora est très actif sur la Communauté urbaine, tant avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire volontaire du projet-nature des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

L'association envisage de mener, au cours de l'année 2009, des actions liées à :

- la participation à l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes,
- la préservation de l'œdicnème criard, à l'inventaire des amphibiens,
- l'entretien des roselières,
- une réflexion sur la préservation des corridors écologiques.

Ces préoccupations intéressent la Communauté urbaine et s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis 2003 sur la connaissance et la préservation de sa faune et de sa biodiversité.

Elles s'inscrivent aussi dans l'inventaire des amphibiens démarré en 2004 qui va ainsi se poursuivre. A ce jour, près de cent quatre-vingts mares ont été prospectées. En 2009, cet inventaire se déroulera sur les communes du Franc lyonnais.

Le coût total de ces actions est estimé à 42 145 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 25 140 €. Les autres partenaires de l'association sont la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, les communes de Villeurbanne et de Saint Symphorien d'Ozon.

Pour mémoire, la subvention de la Communauté urbaine s'était élevée à 25 080 € en 2008.

La fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna)

La Frapna section Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

La Frapna Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna du Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2009, trois axes de travail de la Frapna recoupent les préoccupations de la Communauté urbaine :

- en termes de connaissance des milieux, la Frapna souhaite :

. poursuivre la connaissance de la biologie des balmes par un travail de reconnaissance de terrain sur les balmes du secteur sud de Givors,

. établir un diagnostic écologique accompagné d'un plan de gestion pour les cressonnières de Vaise de façon à permettre un fonctionnement exemplaire de la gestion de ce site regroupant une aire d'accueil des gens du voyage et un milieu humide exceptionnel formé des cressonnières,

. mener un suivi naturaliste du marais d'Yvours en accompagnement de l'aménagement du secteur ;

- en termes de connaissance des espèces, la Frapna souhaite :

. poursuivre l'étude du blaireau et du hérisson par la récolte de données,

. faire un inventaire des insectes présents dans les arbres remarquables de la Communauté urbaine ainsi qu'un inventaire des papillons des pelouses sèches des Monts d'Or,

. suivre l'installation d'une passe à castor sur le barrage de Couzon au Mont d'Or en accompagnement des travaux d'aménagement réalisés par Voies navigables de France (VNF) ;

- en termes de communication, après avoir édité des cahiers nature sur le castor, la chauve souris et le blaireau, la Frapna a l'intention de publier le quatrième numéro en le consacrant au hérisson. La Frapna organisera la 5^e édition des rencontres naturalistes en région Rhône-Alpes dont le thème central portera sur les notions de trame verte et de corridors écologiques.

Enfin, la Frapna participera aux réflexions pilotée par l'Agence d'urbanisme autour de la préservation des corridors écologiques.

Une participation forfaitaire de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 23 840 €. Pour mémoire, elle s'était élevée à 25 885 € en 2008.

Le centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais

Le centre de soins pour oiseaux sauvages est installé depuis 1997 au grand moulin de l'Yzeron à Francheville. Ses objectifs sont de récupérer et soigner les oiseaux sauvages blessés ou malades dans le but de les relâcher dans leur milieu naturel une fois guéris. Près de la moitié des oiseaux soignés finissent par être relâchés dans la nature, après guérison.

En cas de maladie, le laboratoire vétérinaire départemental pratique gracieusement les analyses nécessaires. Ceci permet au centre de participer de plus en plus activement à l'épidémiologie-surveillance des pathologies de la faune sauvage.

Le centre de soins des oiseaux sauvages souhaite pouvoir agir sur la réduction du nombre d'oiseaux apportés au centre, dans la mesure où certains apports n'auraient pas lieu d'être. Aussi, le centre de soins envisage de créer un guide sur les mangeoires, leurs intérêts et leurs dangers.

Une participation forfaitaire de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 8 500 €. Pour mémoire, en 2008, la subvention de la Communauté urbaine était de 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions aux associations suivantes pour leurs actions en 2009 de protection des espèces et des milieux, pour un montant total de 57 480 € nets de taxes, répartis de la façon suivante :

- une subvention forfaitaire de 12 560 € au Cora pour la réalisation en 2009 des actions de préservation et d'entretien des espèces et des milieux (roselières, oedicnème criard, amphibiens),
- une subvention de 12 580 € au Cora pour l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes, au taux de 50 %,
- une subvention forfaitaire de 23 840 € à la Frapna pour la mise en œuvre de son programme 2009 de suivi et de préservation des espèces et des milieux,
- une subvention forfaitaire de 8 500 € au centre de soins des oiseaux sauvages pour la réalisation d'un guide sur les mangeoires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de financement correspondantes.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 833 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.